
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 21 août 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

**Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie**

et

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

**Association des policières et policiers
provinciaux du Québec**

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

**Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador**

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

**Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec**

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

**Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James**

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-28 ENTENDU LE 17 AVRIL 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 17 avril 2018, le Procureur de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Donald Bourget a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-28, entendu le jour même.

[2] M^e Bourget a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 17 avril 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-28 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-28;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-28 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-28 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 20 juillet 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

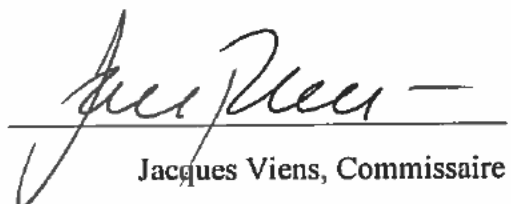
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique* (SOQUIJ)¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-28 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-28 protège l'identité du ou des témoins entendus le 17 avril 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 17 avril 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 17 avril 2018 dans le dossier HC-28, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique* (SOQUIJ), Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 donner une idée du programme de la journée? Je
2 comprends qu'hier on a déjà annoncé que ce serait à
3 huis clos, en présumant que j'accorderais un huis
4 clos étant donné que vous m'avez annoncé que vous
5 feriez une demande.

6 **Me DONALD BOURGET :**

7 Oui. Effectivement, étant donné la nature des
8 trois dossiers qui seront entendus ce matin, en
9 commençant par le dossier de madame [REDACTED], il
10 s'agit de situations relevant de l'application de
11 leur protection de la jeunesse, donc sous le
12 principe là, de la plus grande confidentialité, de
13 sorte qu'effectivement je vous demande, dans ce
14 dossier-ci ainsi que dans les deux autres à venir,
15 qu'il y ait une ordonnance de huis clos, et
16 qu'éventuellement il puisse y avoir une levée
17 partielle au niveau de la transcription des notes
18 sténographiques pour protéger, effectivement,
19 l'identité des personnes, des enfants concernés.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Um-hum. Alors les dossiers sont HC...

22 **LA GREFFIÈRE :**

23 HC-26, le prochain dossier.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Et 27 et 28.

1 **LA GREFFIÈRE :**

2 Et 27 et 28, oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bon. Alors HC-26, c'est le dossier qui concerne
5 madame [REDACTED] ?

6 **Me DONALD BOURGET :**

7 C'est bien ça.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Le HC-27...

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 Sera le dossier suivant...

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 [REDACTED]

14 **Me DONALD BOURGET :**

15 ... qui est sur le rôle. Et le troisième dossier,
16 effectivement, prévu pour onze heures, sera
17 également l'objet d'un huis clos. Donc HC-28.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Il s'agit du dossier relatif à la Protection de la
20 jeunesse.

21 **Me DONALD BOURGET :**

22 Les trois dossiers... bon. Monsieur le
23 Commissaire.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Alors Considérant que le procureur de la Commission

1 informe le Commissaire que la Commission entend
2 faire la preuve dans les dossiers HC-26, HC-27 et
3 HC-28, trois (3) dossiers qui seront entendus ce
4 matin, qui sont des cas d'espèce relevant de
5 l'application de la Loi sur la Protection de la
6 jeunesse, alors;

7 Considérant les articles 43 à 47 et 88 des Règles
8 de procédure et de fonctionnement de la Commission;
9 Considérant plus spécialement les articles 11.2,
10 11.2.1, 82 et 96 de la Loi sur la Protection de la
11 jeunesse;

12
13 **POUR CES MOTIFS :**

14
15 **J'ORDONNE** la tenue à huis clos des audiences ou des
16 témoins qui seront entendus dans les dossiers ce
17 matin, HC-26, HC-27 et HC-28, qui concernent des
18 cas relevant de la Loi sur la Protection de la
19 jeunesse;

20
21 **INTERDIT** à quiconque de divulguer, de publier, de
22 communiquer ou de diffuser l'ensemble des
23 témoignages qui seront rendus dans les dossiers
24 HC-26, HC-27 et HC-28 - pourquoi "HC"? C'est "huis
25 clos". C'est l'abréviation;

1

2

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour
que les appareils d'enregistrement visuels ou
sonores soient inopérants afin de respecter la
présente ordonnance.

6

7

Éventuellement, évidemment - même s'il n'y a
pas de diffusion, il y a un enregistrement - il y
aura une transcription des témoignages, qui seront
par la suite caviardés, sous la supervision du
procureur en charge du dossier, et transmis aux
parties pour avoir leurs commentaires. Et ensuite
je lèverai l'ordonnance de publication concernant
la partie caviardée, ce qui fera en sorte que tout
ce qui concerne l'identification des enfants, des
parties, ou ce qui pourrait permettre de les
identifier seront enlevées. Alors il restera la
substance du problème, sans qu'on puisse identifier
qui ça concerne. Ça va?

20

Alors ceci dit, Me Bourget, je vous invite à
présenter votre premier témoin.

22

Me DONALD BOURGET :

23

Alors effectivement, il s'agit de madame [REDACTED],

24

mère de famille qui, pour l'occasion, est

25

accompagnée de sa fille [REDACTED] à sa demande, âgée de

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 vous souhaiter que... du bonheur pour l'avenir.

2 **MME** [REDACTED] :

3 Merci.

4 **LE COMMISSAIRE** :

5 Merci beaucoup pour avoir partagé avec nous. On va
6 ajourner quelques minutes avant d'aller au témoin
7 suivant. Et merci encore.

8 **LA GREFFIÈRE** :

9 Suspension de l'audience quelques minutes.

10 SUSPENSION

11 -----

12 REPRISE

13 **LE COMMISSAIRE** :

14 Alors bonjour, bienvenu. Alors je comprends que
15 nous allons procéder dans le dossier HC-28.

16 **Me DONALD BOURGET** :

17 HC-28 pour...

18 **LE COMMISSAIRE** :

19 Avec madame [REDACTED]. Et qui sera accompagnée de
20 madame [REDACTED] et avec... à la demande de madame
21 [REDACTED] Alors Madame [REDACTED], vous êtes
22 bienvenue. Puis même si c'est à huis clos, on vous
23 autorise à rester dans la salle.

24 Alors on va procéder à l'assermentation du
25 témoin que vous allez nous présenter et ensuite on

1 l'écouterà avec beaucoup d'intérêt.

2 **Me DONALD BOURGET :**

3 Oui. Alors je peux faire la présentation tout de
4 suite. Effectivement, madame [REDACTED] nous parlera
5 là, des difficultés rencontrées dans le contexte
6 d'intervention de la DPJ auprès des enfants, et
7 entre autres le non respect là, de certains rituels
8 de... au niveau de la coupe des cheveux de
9 l'enfant, rituel culturel. Le manque de support
10 puis d'écoute et d'aide par le service de
11 Protection de la jeunesse, les difficultés au
12 niveau des contacts et aussi une question de santé
13 là, par rapport au décès de son père et aux
14 arrangements funéraires qui ont été faits sans
15 consultation.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Oui.

18 -----

19

20

21

22

23

24

25

1 [REDACTED]
2 Affirmation solennelle

3 -----

4 **Me DONALD BOURGET :**

5 Alors à quand remonte l'intervention de la
6 Direction de la protection de la jeunesse dans
7 votre famille? Le début, j'ai compris que c'était
8 autour des années deux mille neuf (2009), deux
9 mille dix (2010), avec votre fille?

10 **MME [REDACTED] :**

11 Deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010), oui,
12 avec ma fille.

13 Euh, je l'ai vue arriver dans un état de
14 consommation, puis j'ai pas aimé de la voir comme
15 ça à la maison puis, j'ai tout de suite pensé que
16 d'un côté, c'était ma part de responsabilité
17 qu'elle soit comme ça puis, j'ai tout de suite
18 voulu aller chercher de l'aide pour moi-même,
19 premièrement, avant d'aider à ma fille, parce
20 qu'elle vivait beaucoup, beaucoup de... comment je
21 pourrais dire, l'acceptation de notre séparation
22 avec le... son père puis...

23 **Me DONALD BOURGET :**

24 O.K.

25

1 **MME** [REDACTED] :

2 Elle me reprochait beaucoup de la séparation, fait
3 que, moi, ce que je faisais c'est que, j'essayais
4 toujours d'aller chercher de l'aide où ce que je
5 pouvais mais j'avais peur. Parce que tout le monde
6 il avait peur de la Protection de la jeunesse,
7 puis, tout le monde m'en parlait, puis qu'il a dit,
8 "va pas chercher de l'aide là, parce qu'il a dit,
9 ça va monter des choses qui seraient pas bonnes
10 pour ta famille", puis...

11 Mais moi, par contre, je me suis dit que,
12 j'avais confiance à moi de dire la vérité, que,
13 j'avais une conscience que j'avais un problème de
14 drogue.

15 Fait que moi je disais, si... en disant la
16 vérité aux personnes où est-ce que je veux aller
17 chercher de l'aide, j'ai dit, ça devrait pas
18 revenir contre moi, t'sé.

19 Mais ç'a pas tourné comme que je l'espérais,
20 puis... j'ai... ç'a toute mal tourné après, ç'a
21 monté toute contre moi les choses, parce que ma
22 fille elle parlait beaucoup de ma consommation puis
23 que... T'sé, elle avait rien que douze (12) ans,
24 je la comprenais, je lui en voulais pas, t'sé.
25 Elle méritait de... ma compréhension, qu'elle soit

1 en colère après moi, t'sé.

2 Puis, j'ai continué quand même à aller
3 chercher de l'aide auprès de la Protection de la
4 jeunesse, tout en lui disant que, d'un côté,
5 j'agissais dans l'intérêt de mes enfants, t'sé.
6 Puis, c'est pour eux que je voulais m'en sortir de
7 la drogue. Parce que je l'ai pas aimée de la voir,
8 elle était toute jeune enfant encore, puis de la
9 voir arriver comme ça, j'étais pas très fière de
10 moi, disons.

11 J'avais comme une espèce de honte, en moi,
12 déjà... (Émotion) que j'aurais dû m'ouvrir les yeux
13 avant.

14 Je me disais tout le temps, la culpabilité que
15 j'avais en moi, je me disais tout le temps j'aurais
16 dû agir plus fort que ça. J'aurais dû faire juste
17 comme, un cesser d'agir. Mais, j'étais toute
18 seule. Le père voulait pas s'impliquer auprès des
19 enfants, puis, toute ce qu'il me disait c'est,
20 "t'as voulu te séparer fait que débrouille-toi
21 toute seule."

22 J'ai pas voulu me séparer parce que je voulais
23 me séparer. Je voulais juste comme arrêter de
24 vivre la violence, me faire battre par le père de
25 mes enfants, puis... puis il vendait de la drogue

1 beaucoup aussi.

2 Suite à ça... j'habitais à [REDACTED] cette
3 fois-là, deux mille neuf (2009), deux mille dix
4 (2010).

5 Je suis déménagée à [REDACTED] deux mille onze
6 (2011), deux mille douze (2012). J'ai habité chez
7 ma mère. Mais ç'allait vraiment pas bien parce
8 qu'on était en pénurie de logement à [REDACTED].

9 Deux mille douze (2012), je me suis trouvé un
10 logement. Je prenais encore de la cocaïne. Mais
11 c'est en deux mille douze (2012) que j'ai décidé
12 d'arrêter puis de me battre par moi-même.

13 J'ai dû être hospitalisée pour arrêter, parce
14 que ça faisait depuis l'âge de vingt-quatre (24)
15 ans que j'en prenais. J'ai demandé un placement
16 volontaire à mes... à la D.P.J. Volontaire. Pour
17 aller... justement aller chercher de l'aide.

18 Mais j'ai pas été capable. Je me sentais trop
19 toute seule. J'avais pas de... il y avait beaucoup
20 de choses que j'ai essayé de cacher: l'abus,
21 l'agression quand j'étais enfant, la colère que
22 j'avais envers ma mère.

23 En restant à jeun, c'est là que ça...
24 (Émotion) c'était plus difficile de vivre. Mais
25 j'arrivais pas à en parler fait que j'ai transféré

1 ma drogue à la boisson. (Pleure)

2 Je trouvais que ce serait moins pire. Mais
3 c'était tellement dur de vivre. Mon corps, comment
4 qu'il se sentait, parler pour la première fois de
5 mon enfance. Je me sentais seule. J'avais honte
6 de dire ça, ce que je vivais.

7 Fait que j'ai continué à essayer encore de
8 continuer à rester debout, puis j'ai continué à
9 aller cogner auprès de la D.P.J. Mais là, le père,
10 ma mère... Ma mère, c'est juste parce qu'elle
11 avait peur de ce que je disais. Elle a pas agi
12 d'une bonne façon avec moi quand je lui ai dit la
13 journée (que) je me suis fait abuser, elle avait
14 peur que je dévoile ça.

15 Je l'ai dit à la D.P.J. que, j'avais besoin
16 d'aide pour mes enfants. Si je suis encore debout
17 aujourd'hui, c'est pour eux autres. Puis je les ai
18 jamais abandonnés. Je me suis toujours, toujours
19 présentée à la Cour. J'essayais de me battre pour
20 les ravoir. Finalement je voulais les ravoir.
21 Parce que mon garçon était pas bien traité à la
22 famille d'accueil qui... où ce qu'il était, puis,
23 il se plaignait. C'est là que ç'a commencé avec la
24 D.P.J. Toute ça parce que je voulais protéger mon
25 enfant. C'est pour ça que j'ai demandé qu'il mange

1 des "tapettes d'amour", comme il me le disait. J(e
2 n')appelais plus ça une tapette d'amour.

3 Chaque matin là, mon fils mangeait des
4 tapettes d'amour là. J(e n')en dormais plus.

5 Mais la travailleuse sociale croyait pas
6 qu'est-ce que je disais. Elle pensait juste que je
7 voulais juste nuire à la famille d'accueil.
8 Pourtant mes enfants *sont* placés à deux (2)
9 familles d'accueil différentes. Je me disais
10 *sont* pas logiques, parce que, j'achalais pas
11 l'autre, mais je m'acharnais sur quelqu'un d'autre,
12 t'sé. C'est ça que je comprenais pas qu'ils...
13 pourquoi qu'ils comprenaient pas ça là, t'sé. Je
14 dis, "voyons donc, je dis, pourquoi je m'en... je
15 mangeais..."... (Pleure).

16 Mon garçon, il avait juste cinq (5) ans. Il
17 se faisait tirer les cheveux, puis il se faisait
18 dire qu'il ressemblait d'une petite fille, quand il
19 parlait avec moi, quand il avait ses journées avec
20 moi. Il est arrivé avec un... Un autre soir, à la
21 maison, il est habillé en petite fille, en pantalon
22 de petite fille parce que, il avait juste elle
23 comme garçon dans la famille d'accueil. J'étais
24 pas d'accord avec ça puis j'ai fait un rapport avec
25 la travailleuse sociale, puis, elle a dit "c'est

1 juste un pantalon." -Oui mais, c'est un pantalon
2 de fille, j'ai dit, c'est un garçon que j'ai, c'est
3 pas une fille.

4 Après ça, ç'a continué. Mon gars, il se
5 plaignait qu'il se faisait réveiller de bonne
6 heure, très de bonne heure. Il faisait juste
7 regarder la longueur des aiguilles du cadran, elle
8 disait que la petite aiguille était à cinq (5),
9 puis la grande aiguille était à six (6). Un petit
10 bonhomme de cinq (5) ans là, qui se fait réveiller
11 à cette heure-là, là, il faut qu'il s'assit. Il
12 parlait de son menton, parce que mon gars il
13 s'endormait, puis la madame... il le réveillait par
14 le menton, pour que sa tête reste droite.

15 J'ai essayé d'en parler avec le père de mes
16 enfants, puis encore là, lui me disait que, "c'est
17 toute toi qui voulais ça." C'est là que j'ai
18 compris que j'étais toute seule là. (Pleure)

19 J'étais souvent en colère après moi-même.
20 Mais je me sentais *pris*. Quand que la famille
21 d'accueil venait chercher mes enfants, j'en avais
22 toujours un qui était triste. L'autre il avait
23 rien, mais il était triste de voir s'en aller son
24 frère. Aujourd'hui, mes enfants ils ont... j'en ai
25 un qui vient d'avoir quinze (15) ans hier. L'autre

1 il a douze (12) ans.

2 Après ça, ç'a été sa coupe de cheveux. Il
3 avait des cheveux très très longs mon garçon,
4 j'avais jamais coupé ses cheveux encore cette fois-
5 là. Il se l'ai fait toute couper. Elle a juste
6 attaché les cheveux à mon garçon puis il me l'a
7 donné dans un sac de plastique. Puis il me faisait
8 accroire que c'était mon garçon qui voulait ça.

9 Mais, beaucoup plus tard là, mon garçon il m'a
10 dit, "c'est elle ça, qui voulait couper mes
11 cheveux, il dit, elle arrêta pas de dire tout le
12 temps que je ressemblais d'une petite fille."

13 Mais j'ai dit, "t'aimais pas ça tes cheveux
14 longs? Tu te sens..."...

15 Il jouait avec ses cheveux mon garçon, il se
16 croyait Avatar. Elle a toute lui enlevé son petit
17 bonheur qu'il avait.

18 On me disait que c'est tout le temps de ma
19 faute. J'ai fini par croire que c'était de ma
20 faute. Tous mes moindres gestes que je faisais à
21 mes enfants, tout était négatif auprès de la
22 Protection de la jeunesse. Je l'appelais en
23 famille d'accueil, c'était négatif, je donnais pas
24 des nouvelles de la famille d'accueil, c'était
25 négatif. Ils se plaignaient parce que j'ai pas

1 appelé mes enfants en famille d'accueil. Je dis,
2 "mais là c'est quoi? Quand je les appelle, ça va
3 pas bien, quand je les appelle pas, ça va pas bien,
4 je dis, à quoi vous jouez?"

5 Quand j'étais triste, c'était pas bien non
6 plus. Quand j'étais heureuse pour eux autres,...
7 je faisais semblant.

8 Une fois, moi, mon garçon, il a entendu des
9 conversations qu'on parlait de moi. Puis il a...
10 mon enfant a entendu "mère indigne". Mais il s'en
11 souvenait plus vraiment le... mais, il s'en... il
12 savait pas ce que ça voulait dire ce mot-là. Il me
13 l'a demandé à moi.

14 Puis je lui ai demandé où ce qu'il a entendu
15 ça, puis il a dit, "c'est [REDACTED] puis"... la
16 famille d'accueil, qui parlait de moi comme ça.

17 À chaque fois que je voulais faire une
18 plainte, jamais elle écoutait, la travailleuse
19 sociale. Jamais qu'il est arrivé, j'ai jamais reçu
20 de lettre comme de quoi j'avais comme porté plainte
21 contre... pas contre [REDACTED], contre la famille
22 d'accueil, signalement. J'ai jamais reçu une
23 lettre en disant que... qu'ils ont étudié le
24 dossier puis...

25 Ce que je voulais c'est qu'il soit changé de

1 famille d'accueil pour qu'il aille rejoindre son
2 frère, son grand frère. Mais encore là, il y avait
3 un protocole à respecter. Il fallait que je
4 comprenne ça moi.

5 J'ai une fille. (Émotion) J'ai une fille
6 qu'elle s'est quasiment suicidée, elle avait
7 quatorze (14) ans. (Pleure)

8 **Me MARIE-PAULE BOUCHER**

9 On va prendre une pause.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 On va suspendre quelques minutes.

12 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

13 Suspension de quelques minutes.

14 SUSPENSION

15 -----

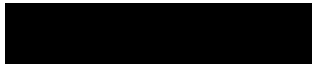
16 REPRISE

17 **LA GREFFIÈRE :**

18 Reprise de l'audience.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Bonjour. On poursuit. Alors je vous écoute
21 attentivement.

22  :

23 J'étais rendue au sujet de ma fille. Elle a passé
24 à l'acte. Elle a pris mes pilules de diabète qui
25 est Metformin, elle a pris... toute la bouteille au

1 complet, je venais juste d'aller la chercher à la
2 pharmacie, puis elle était partie faire un tour
3 chez son père parce que... c'est quasiment là qu'il
4 pouvait y aller... avec un travailleur social et
5 non chez moi. Fait que... c'était un dimanche, il
6 fallait qu'elle s'en retourne à la maison à [REDACTED]
7 mais ma fille elle a débarqué de son autobus à
8 [REDACTED] puis elle est partie chez ma mère à ma
9 recherche.

10 Mais encore là, je buvais parce que j'avais
11 pas mes enfants encore comme visite puis... puis ma
12 fille elle était tannée de ne pas... de ne pas me
13 voir, fait qu'elle était partie à ma recherche,
14 elle m'avait pas trouvée, fait qu'elle est allée
15 chez sa grand-mère, elle a vu mon sac puis... elle
16 l'a fouillé puis... elle s'est ramassée à
17 l'hôpital. Elle avait tous ses organes vitaux
18 maganés. Ils l'ont transférée à Montréal, j'étais
19 même pas au courant encore quand elle a été
20 transférée. Pourtant, le matin j'étais chez nous,
21 puis j'étais allée chez une amie, puis c'est là que
22 je l'ai su qu'il fallait que j'appelle ma mère.
23 Mais la travailleuse (sic) sociale n'était pas
24 venue cogner, elle me l'a dit que ma fille était
25 transférée à Montréal, même pas le père, parce que

1 les deux, ils le 'faisaient' ensemble.

2 Je suis allée au centre, puis je voulais plus
3 parler avec la travailleuse sociale, je trouvais
4 qu'elle en avait assez fait à pas intervenir déjà
5 sur mon enfant, qui était pas bien traité dans une
6 famille d'accueil, je me disais, là, ma fille était
7 rendue à Montréal, je me dis, "c'est quoi là, je
8 dis, c'est... c'est comme ça que ça marche dans le
9 système? La mère elle fait une plainte contre de
10 la D.P.J, ça marche pas?" Même avant de faire une
11 plainte, j'ai voulu parler avant. Je dénonce une
12 famille d'accueil, on me croit pas.

13 Rendue à Montréal, je savais pas trop ce qui
14 m'attendait à Montréal, mais ça a été très dur pour
15 moi d'aller à Montréal, d'aller la voir ma fille,
16 mais je suis allée quand même, malgré le problème
17 que j'avais, d'alcool. J'ai arrêté là-bas, d'un
18 coup sec comme ça, *drette* dans l'hôpital. Aussitôt
19 que j'ai su que ma fille était rendue à Montréal,
20 j'ai tout de suite arrêté, j'ai dit, "ma fille elle
21 restera pas toute seule à l'hôpital." J'étais
22 allée la rejoindre la journée même, j'ai pris
23 l'autobus à trois heures (3 h), c'est drôle hein?
24 Mais le père était toujours bien payé par la
25 travailleuse sociale, mais moi il fallait que je me

1 débrouille.

2 Ma mère elle a donné l'argent au père de mes
3 enfants, mais ma mère m'a jamais donné de l'argent
4 non plus, alors il fallait que je me débrouille.
5 Je me sentais seule contre tous, parce qu'on s'est
6 jamais rien... on s'est jamais bien entendu moi
7 puis ma mère, tout ça parce que je comprenais pas
8 sa vie à elle, pourquoi que ça a été comme ça. Je
9 pouvais pas deviner ce qui se passait dans la vie
10 des autres, mais j'ai quand même continué à... à
11 rester auprès des autres.

12 Rendue à l'hôpital... le [manoir]... la
13 travailleuse sociale, elle savait que... c'est
14 celle qui avait le... la garde légale qui pouvait
15 avoir le manoir. Mais ça, la travailleuse sociale
16 elle me l'a jamais dit. Elle a laissé le père
17 rentrer dans le manoir avec sa blonde. Lui, il
18 était en vacances là-bas, il était pas là pour la
19 fille, il allait se promener, il allait au
20 cinéma...

21 La communauté a fait une collecte d'argent, il
22 l'a pas utilisé comme il devait l'utiliser, pour
23 l'hôpital. Il s'est payé un... des sorties à
24 Montréal avec ça. Puis j'essayais d'expliquer ça à
25 la travailleuse sociale, j'ai dit "je devrais

1 peut-être l'avoir le manoir, je dis, il est ici
2 pour... en vacances." Elle dit "bien non, elle
3 dit, c'est lui qui est arrivé avant toi." Mais je
4 dis, "oui, mais tout ça parce que... je dis, on
5 n'est pas venu me voir chez nous pour nous dire que
6 ma fille était rendue à Montréal."

7 J'ai resté un mois et quelques jours dans
8 l'hôpital, restée assise à coucher. Je me suis pas
9 battue vraiment pour avoir le manoir. Je me
10 disais, ce qui était important pour moi, c'est ma
11 fille qui soit... que je sois là pour elle; c'est
12 ça qui était plus important pour moi. J'avais pas
13 besoin de bien dormir, ma fille dormait pas bien
14 anyway. Je l'ai ressenti de ce qu'elle vivait.

15 Elle a jamais pris des nouvelles de moi
16 pendant... trois mois, j'étais... j'ai restée là-
17 bas six mois avec ma fille, la travailleuse sociale
18 n'a jamais pris des nouvelles. Elle a juste parlé
19 avec ma fille. Mais avec moi elle m'a jamais
20 demandé comment j'allais moi, mais elle prenait
21 souvent des nouvelles au père par exemple, comment
22 il allait. Puis là j'essaie d'expliquer à la
23 travailleuse sociale, je dis "tu penses-tu que mon
24 autre garçon est pour aller dormir dans l'autre lit
25 au manoir, je dis, il y a un lit t'as deux places,

1 puis il y a un lit t'as une place, j'étais... j'ai
2 déjà payé une nuit, la chambre." Bien non, la
3 blonde du père est... elle répondait pas.

4 *(gémissements)*

5 Je le voyais souvent le docteur, passer chaque
6 soir avant qu'il terminait son shift, puis il a
7 fini par me demander "est-ce que tu dors là?" J'ai
8 dit oui, que je dormais là. "Je dors juste
9 quelques heures par jour, par soir, c'est tout",
10 pendant un mois et demi.

11 Je suis revenue à [REDACTED] pour venir payer
12 mon loyer. J'ai parlé avec ma fille, j'ai
13 dit, "t'es pas réveillée encore, j'ai dit, je m'en
14 vais à [REDACTED], je vais revenir, je vais revenir
15 aussitôt que j'ai fini mes paiements, je prends
16 tout de suite l'autobus, je te laisserai pas toute
17 seule ici."

18 Quand je suis partie de là-bas, j'étais même
19 pas arrivée à [REDACTED], on m'avait appelée déjà
20 pour me dire que ma fille est... a commencé à se
21 réveiller. J'étais... j'étais contente, je
22 pleurais de joie. J'ai serré ma mère très fort
23 dans mes bras, tout en lui disant qu'elle va vivre.
24 Je disais à elle que c'était un bon signe qu'elle
25 se réveille, j'étais tellement contente d'entendre

1 ça là, que, finalement, j'avais même pas dormi... à
2 ██████████ j'ai pris l'autobus de minuit, je suis
3 retournée à Montréal.

4 J'essaie de rappeler la travailleuse sociale
5 une fois que j'étais arrivée à Montréal pour lui
6 dire que j'étais rendue à Montréal finalement,
7 qu'on n'aura pas de rencontre; et j'ai dit la nuit
8 que je me sentais pas trop à l'écoute de sa part.
9 J'ai dit "ça fait longtemps que j'aurais dû te dire
10 ça, je comprends pas pourquoi j'ai commencé à
11 laisser traîner ça, je comprends pas pourquoi j'ai
12 pas vu ça avant aussi, tout ça à partir de mon
13 garçon", que j'ai dit. Peut-être que j'aurais dû
14 me taire, mais j'aurais pas laissé mon fils dans la
15 misère avant... tout ça parce que je voulais
16 protéger mon garçon, ça a mal tourné au centre
17 jeunesse. Les parents ont pas le droit de défendre
18 leurs enfants sans qu'ils se fassent dire qu'on
19 manipule. C'était pas de la manipulation, j'ai agi
20 dans l'intérêt de mon fils.

21 Dépression par-dessus dépression après, parce
22 que je me croyais toujours coupable, on me faisait
23 sentir coupable de tout.

24 Pendant ces six mois, je te dirais, trois fois
25 elle a appelé la travailleuse sociale, mais pas

1 pour parler avec moi, elle a parlé avec [REDACTED].
2 Quand j'ai ramené ma fille au point où est-ce
3 qu'elle était rendue - elle a fait six arrêts
4 cardiaques, ma fille, la septième fois j'étais
5 allée voir le docteur, j'ai dit "je laisse ça entre
6 les mains de Dieu, prochain arrêt cardiaque, c'est
7 fini, laissez-la partir, j'ai dit, je la laisserais
8 pas souffrir longtemps là."

9 Je sais pas comment qu'on appelle ces
10 machines-là, là, mais je pense c'était
11 un... dialyse pour faire circuler son sang, j'ai
12 tout vu ça.

13 La dernière chose que j'ai faite en sortant de
14 là, quand j'ai dit ça au docteur, j'ai fait une
15 prière pour elle, puis... j'ai dit au docteur, "si
16 elle en fait une autre pendant que vous 'fassiez'
17 l'opération, c'est fini, pas de réanimation."

18 J'ai trouvé ça très *rough* là-bas, à me se
19 sentir seule, puis j'ai tout été seule à la fin.
20 Mais avec le temps, je me suis dit que j'étais pas
21 toute seule, j'essayais toujours de me consoler
22 toute seule, à me dire je ne suis pas toute seule,
23 je suis avec elle qui... qui est couchée là,
24 j'étais avec ma fille. (*gémissements*)

25 Pourquoi je me disais ça, je me disais ça

1 "pourquoi je me dis que je suis toute seule, puis
2 que je suis pas toute seule?" (*gémissements*)

3 Quand j'ai ramené ma fille à [REDACTED] ma
4 fille elle souffrait de peine d'amour, ça l'a
5 ramenée à [REDACTED] sa peine d'amour, j'étais comme
6 très choquée puis... je voulais plus revivre
7 qu'est-ce que j'avais vécu à Montréal. J'avais
8 peur puis... la travailleuse sociale elle a juste
9 pris ma fille puis... j'ai jamais entendu vraiment
10 à la Cour, quand qu'on passait en Cour, de ce que
11 j'ai fait pour ma fille, mais j'en ai entendu des
12 bonnes choses sur le père de mes enfants à la Cour;
13 il était même pas présent à la Cour, c'est lui
14 qu'on entendait des bonnes choses sur lui.

15 J'ai dit "je comprends pas." À un moment
16 donné, j'ai dit à mon avocate "il était en vacances
17 là-bas, lui, il était pas au chevet de sa fille,
18 j'ai dit, il était en vacances."

19 Une autre fois, ma fille a été placée [REDACTED]
20 [REDACTED], je l'appelais souvent, comment est-ce
21 qu'elle allait, puis je sentais beaucoup de la
22 tristesse, de découragement, puis qu'elle me disait
23 qu'elle était fatiguée, puis j'ai appelé la chef
24 d'équipe de l'unité en lui disant "pensez-vous
25 qu'on devrait amener ma fille à l'hôpital? Elle va

1 pas bien, elle file pas bien." La seule chose
2 qu'elle m'a répondu la chef d'équipe "elle vous
3 manipule, votre fille."

4 J'avais jamais le droit d'agir. C'est comme
5 s'ils pensaient que j'étais pas à l'écoute de mes
6 enfants, alors que j'étais très à l'écoute de mes
7 enfants. Quand je sentais qu'ils sont sincères,
8 enfin qu'ils sont en peine, je le savais. Une
9 mère, ça sait ça, ça... ça le ressent chez une mère
10 ça.

11 Elle s'est ramassée un... à aller faire des
12 activités avec son groupe, elle a pris une corde,
13 elle s'est pendue dans la salle de bain des
14 gymnases. On m'avait même pas appelée pour me dire
15 qu'on... qu'on l'emmenait, ma fille, à l'hôpital,
16 puis qu'elle avait pensé à vouloir se pendre.
17 J'avais fait encore une autre... une autre plainte
18 parce que, quand c'est moi qui parlais, c'était
19 rien, c'était pas important, tout ce qu'on essayait
20 de me juger, c'est que je manipulais.

21 J'en ai jamais voulu à ma fille pour qu'est-ce
22 qu'elle a dit à la DPJ, parce que c'était vrai.
23 Tout ce que j'essayais de dire à ma fille
24 maintenant, c'est "on va essayer d'aller de
25 l'avant"; même si je me sentais coupable de

1 certaines affaires, il faut que je commence à me
2 pardonner. C'est ça que je disais. Mais
3 j'arrivais jamais à me pardonner parce qu'on m'a
4 tellement fait sentir, au centre de jeunesse, que
5 j'étais pas une bonne mère! Depuis quand qu'on dit
6 à une mère qu'elle fait semblant de s'occuper de
7 son enfant quand il est présent là? (*Gémissements*)
8 J'ai pas accepté ça, ce qu'on m'a fait vivre là,
9 tout ça rien pourra rien faire; c'est pour mon
10 garçon. Je me suis toujours demandé après ça,
11 pourquoi que je vivais comme ça. Quand j'ai porté
12 plainte pour [REDACTED] la première fois, ils l'ont
13 sorti en deux mille quatorze (2014) de la famille
14 d'accueil pour aller rejoindre son frère dans
15 l'autre famille d'accueil. Je l'ai cru encore,
16 tellement que je me suis sentie innocente jusqu'en
17 deux mille quinze (2015), j'ai amené ma mère à
18 Montréal, il restait une semaine à vivre, je l'ai
19 amenée à Montréal, j'ai demandé au docteur de tout
20 faire pour ma... pour ma mère, que j'avais pas le
21 temps de la perdre; même si ça marchait pas entre
22 moi puis ma mère, je voulais qu'elle soit là
23 encore.

24 C'est à partir de ce moment-là que j'ai
25 commencé à chercher à savoir qu'est-ce qui s'est

1 passé dans sa vie à elle, pour que notre relation
2 soit comme ça. Elle pouvait pas mourir tout de
3 suite, j'avais besoin de savoir ce qui s'est passé
4 dans sa vie.

5 Ma mère, elle a perdu un fils, ça, je le
6 savais déjà, elle a perdu son fils à [REDACTED].
7 (*sonnerie*) - désolée!

8 Mon frère, il s'est suicidé à [REDACTED] il est
9 mort à [REDACTED] À partir de ce moment-là, j'ai
10 compris ma mère, comment la culpabilité pouvait la
11 hanter à elle aussi, parce que je le vivais déjà.

12 Après ce qui s'est passé en deux mille quinze
13 (2015), une fois que j'ai ramené ma mère de
14 Montréal, j'ai fait affaire avec des transporteurs
15 qui l'amenaient, ma mère, à l'hôpital là, chez
16 elle, pour aller à sa dialyse, parce qu'elle
17 faisait de l'insuffisance rénale, fait que c'était
18 pour ça qu'elle avait été amenée à Montréal. La
19 'chauffeuse' qui était là, on s'est tout de suite
20 connectées, moi puis elle, elle trouvait ça... Je
21 lui racontais un peu ma vie.

22 Un jour, elle m'a appelée un bon matin pour me
23 demander d'aller chercher des enfants au [REDACTED],
24 j'ai accepté. On est allé chercher les enfants au
25 [REDACTED] deux enfants, on les a ramenés à... à

1 leur famille d'accueil. On m'avait déjà dit qu'ils
2 seraient plus jamais famille d'accueil à celui
3 qui...à celle qui a fait subir des choses à mon
4 fils. Plus qu'on avançait, plus que je savais où
5 est-ce qu'on s'en allait, c'était la famille
6 d'accueil où est-ce que mon fils est allé. J'ai
7 dit à la chauffeuse, j'ai dit "arrête ici au bord
8 du chemin, je veux pas rentrer dans la cour, je
9 comprends pas, j'ai dit, j'ai compris qu'on m'avait
10 menti par la DPJ, puis c'est moi qui contais des
11 menteries, puis ils sont en train de mentir à
12 pleine face en me faisant croire qu'ils n'étaient
13 plus famille d'accueil. Je croyais avoir protégé
14 d'autres enfants, peut-être qu'ils n'ont pas
15 vécu... mais c'est pas pour rien que l'enfant
16 pleurait quand il s'en allait là. Puis qu'est-ce
17 que j'ai remarqué? C'est un enfant qui pouvait pas
18 parler avec personne parce que c'était en bas... en
19 bas âge. Il pouvait pas parler à l'école, cet
20 enfant-là, il allait pas à l'école, c'était un
21 enfant préscolaire. J'ai dit "ils savent quoi
22 faire." Puis je l'ai rappelée encore, j'ai dit,
23 "je comprends pas pourquoi qu'on m'a dit qu'ils
24 étaient plus famille d'accueil, puis qu'elle l'est
25 encore aujourd'hui, j'ai dit, c'est quoi qui se

1 passe, j'ai dit..."... On m'a juste dit ça
2 verbalement, j'ai pas reçu de lettre.

3 Pour ma fille, elle, j'ai reçu une lettre - je
4 l'ai encore à la maison ma lettre - comme de quoi
5 qu'à l'avenir qu'ils feraient attention, puis
6 qu'ils allaient prendre des mesures nécessaires à
7 l'avenir, comme une lettre d'excuse.

8 Mais mon fils, je n'ai jamais eu de lettre, ça
9 a été tout verbal avec la travailleuse sociale.
10 Puis que j'avais dit aussi, à un moment donné, à
11 eux autres, que je ferais encore une autre plainte
12 s'il arrivait encore une autre affaire de même. La
13 seule chose qu'il m'a répondu c'est "on va se
14 défendre nous autres." J'ai dit "bien oui, j'ai
15 dit, vous allez tous vous garrocher des balles?
16 Toi tu vas dire que c'est ton superviseur, la chef
17 d'équipe elle va dire que c'est l'autre, puis ça
18 finira plus? Jusqu'où vous allez vous lancer la
19 balle? Parce qu'à l'avenir à date, souviens-toi
20 toujours ce que tu m'as répondu."

21 J'avais déjà du mal aussi à demander... une
22 demande de dépannage. Puis c'est l'équipe, un
23 groupe de femmes, qui m'ont aidée à essayer de le
24 demander quand même.

25 Le travailleur social il m'a répondu, elle me

1 dit, "je vais essayer", mais j'ai dit "je t'ai pas
2 demandé ça, moi j'ai dit ça à eux autres." Puis
3 elle a dit "bien oui, dans le fond"... ça m'a été
4 refusé complètement, on m'a répondu carrément "pas
5 d'argent, pas d'enfant." C'est ça qu'on m'a
6 répondu. Puis c'est pas à moi qu'il a répondu ça,
7 il a répondu ça à la travailleuse avec qui je
8 faisais mes démarches. Elle a dit... c'est ça
9 qu'il m'a répondu, "pas d'argent, pas d'enfant."

10 Elle m'a mal expliqué comment est-ce que
11 c'était, elle me disait que c'était rien, le
12 placement majorité, elle me disait tout le temps
13 "c'est rien [REDACTED], tout ça, ça veut rien dire."

14 Mais encore là, je me sentais encore innocente
15 juste après avoir compris, mon avocate, quand elle
16 était de retour de ses vacances, elle me l'a
17 expliqué comme il faut ce que c'était. En sortant
18 de la Cour la journée même, elle m'a dit, "moi je
19 peux décider que tu verras plus tes enfants." Le
20 juge venait juste de dire "vous allez la...
21 laissez-la voir ses enfants", elle a été très
22 bonne. Je me suis dit ce jour-là, quand je suis
23 sortie de là, j'ai dit son boss, il va [l'aimer].
24 J'avais pas de... de soutien comme que j'ai
25 présentement aujourd'hui, j'étais toute seule,

1 j'étais tout le temps toute seule. De l'aide, je
2 savais pas où aller en chercher, je venais juste de
3 cogner à une porte qu'ils sont en train de
4 m'attaquer complètement, je me suis dit, j'avais
5 peur d'aller cogner ailleurs.

6 C'est pas évident à raconter son histoire. La
7 vie de chaque gens qui vivent de la honte, de la
8 culpabilité, c'est pas facile de raconter ça.

9 Aujourd'hui, ce que je m'en viens chercher...
10 hier, je trouvais ça dur de venir ici aujourd'hui,
11 parce que je sais qu'il y a des choses qu'ils
12 réveillent (?) en ce moment, puis que ça va être
13 douloureux de la... Étant donné que j'ai beaucoup
14 de consommation, j'avais peur de dire ça
15 aujourd'hui. (*gémissements*)

16 J'ai pris un bain, je me suis lavée, j'ai
17 essayé d'enlever mes mauvaises pensées de mon
18 corps, j'ai essayé de me purifier dans l'eau...
19 "cette fois-ci [REDACTED] il faut chercher la
20 délivrance." (*gémissements*). Je pleurais dans mon
21 bain, je tremblais beaucoup puis... je me suis dit
22 qu'aujourd'hui, je vais faire la paix avec
23 moi-même, pour que ça aille mieux pour moi, pour
24 que ça aille mieux pour mes enfants.

25 Petit à petit, j'étais en train de recommencer

1 à... à me mentir à moi-même. Tout ce qui est
2 arrivé, je me dis, ça aurait jamais dû arriver.
3 J'avais pas besoin tant que ça de la misère, ma
4 mère en avait déjà assez vécu, puis...

5 (*gémissements*)

6 Aujourd'hui, mes deux garçons ils veulent plus
7 rien savoir de leur père, mes deux derniers, parce
8 qu'ils savent que j'ai toujours été là pour eux.
9 Même si je rechutais, j'étais toujours là pour eux,
10 j'ai jamais abandonné, parce que c'est pas ça que
11 je voulais... c'était de l'aide pour mieux aider
12 mes enfants, c'est ça que je voulais seulement,
13 pour que ça aille bien pour ma petite fille à
14 l'avenir, pour mes petits-enfants plus tard.
15 Briser la chaîne, t'sais, c'est ça que je voulais.
16 J'aime mes enfants. Mes enfants, mes deux plus
17 vieux, ils s'en est pris beaucoup à moi. Je leur
18 donnais raison parce que c'est moi qui les avais.
19 Mais aujourd'hui, j'en ai deux qui sont majeurs,
20 j'en ai deux qui sont mineurs.

21 Mon père, dans exactement dix (10) jours, déjà
22 un an qu'il est mort. C'était sa fête le cinq (5)
23 avril, puis là c'est son anniversaire de décès le
24 vingt-sept (27) avril. Mon père c'était la
25 seule... le seul... confident de toute mon enfance.

1 Ces derniers temps, je me suis sentie très
2 triste, surtout la journée de sa fête, parce que
3 j'étais toujours contente d'aller le voir la
4 journée de sa fête, quand j'en avais la chance.
5 J'étais toujours... c'était ma journée la plus
6 importante que je pouvais donner à mon père, puis
7 c'est la journée de sa fête.

8 Mon père il a eu un accident, il a glissé, il
9 a fait une chute, il s'est ramassé à l'hôpital.
10 C'est encore moi qui est allée prendre soin de mon
11 père. Ma mère, mon père, ma fille, j'ai fait
12 quatre mois à l'hôpital avec mon père, jusqu'à tant
13 qu'il marche. Le docteur m'a dit qu'il marchera
14 plus, le docteur il m'a dit qu'il se relèverait
15 plus, juste par rapport à (inaudible) qu'il s'est
16 fait mal, qu'il m'expliquait, puis moi je lui ai
17 dit "mon père il va marcher, il va se relever."

18 Toutes les personnes que... que j'aimais ont
19 toutes eu une seconde chance: mon père, ma mère,
20 ma fille. Quand on a su que mon père était mort,
21 c'était même pas la journée où... on l'a su le
22 lendemain qu'il était mort. Il est mort le
23 vingt-six (26), on reçoit juste l'appel le
24 vingt-sept (27), à trois heures (15 h)
25 l'après-midi, c'était un visiteur qui s'en allait

1 visiter mon père qui s'est fait dire que mon père
2 était mort.

3 Puis encore aujourd'hui, je le sais pas plus
4 de quoi mon père est-il mort. Il était déjà
5 embaumé qu'on est arrivé là-bas, il était déjà
6 rendu au salon Leclerc. Mais j'ai dit... "ils sont
7 quasiment en train de l'enterrer - c'est ça que
8 j'ai dit à ma sœur - il reste plus rien qu'à
9 enterrer, et j'ai dit, ils font tout ça à notre
10 place, ils ont tout choisi."

11 Puis j'ai jamais eu de réponse de quoi il est
12 mort, il n'y a même pas eu d'enquête, je pense
13 qu'il n'y a même pas rien eu, rien, puis c'est ça
14 qui me rend le plus triste, c'est de pas savoir de
15 quoi mon père est-il mort. Au moins... au moins
16 ça!

17 Sa mort, je l'acceptais, parce qu'au point où
18 est-ce qu'il était rendu, je pouvais pas me séparer
19 en quatre, si je pouvais, je pouvais le faire, mais
20 j'avais ma mère puis mes enfants ici.

21 Tout ce que je veux, c'est pas que ça se
22 produise à une autre personne, ce qui s'est produit
23 avec nous. Oui, j'étais en colère, à la fois avec
24 le système, mais à la fois aussi, ils ont des
25 raisons d'intervenir, mais quand c'est un cas comme

1 'la mienne' qui a avoué qu'elle avait un problème,
2 ça aurait pas dû tourner comme ça.

3 J'étais prête à aller faire plusieurs mois de
4 thérapie, parce que je savais que j'avais un gros
5 problème; depuis l'âge de vingt-quatre (24) ans que
6 je consommais de la cocaïne, j'étais rendue à
7 trente-huit (38) ans, trente-neuf (39) ans à
8 vouloir arrêter, c'était quand même beaucoup pour
9 mon corps, pour essayer de m'en sortir toute seule.
10 Puis aller cogner à d'autres portes, j'avais déjà
11 peur d'aller cogner à d'autres portes puis me
12 tromper de porte encore à nouveau.

13 La confiance s'est brisée à partir de ce
14 moment-là.

15 Aujourd'hui, c'est moi qu'il faut que je
16 rebâtisse la confiance en moi. Laissez la chance
17 aux autres de me donner un coup de main, j'ai de la
18 misère aujourd'hui, parce que mon... on m'a menti
19 en me disant que... qu'ils seraient plus jamais
20 famille d'accueil.

21 La fois que... la première fois que j'ai
22 entendu dans ma tête "pas d'argent, pas d'enfant"
23 là, quand la... la personne qui m'a dit ça là,
24 comment vous pensez que je me suis sentie encore à
25 nouveau cette fois-là? Je me sentais dénigrée,

1 c'est comme ça que je me sentais (*gémissements*)...

2 Je me dis "c'est quoi, c'est quoi qui se
3 passe?" Je comprenais jamais rien.

4 Aujourd'hui là, je peux comprendre les femmes
5 qu'est-ce qu'elles essayaient de me dire avant.
6 Quand j'appelais même à l'école, l'éducatrice, elle
7 avait dit à... à la travailleuse sociale "elle a-tu
8 appelé, sa mère, hier?" La... la famille
9 d'accueil... la travailleuse sociale elle vérifiait
10 auprès de la famille d'accueil. Puis la famille
11 d'accueil lui dit, "oui, elle a appelé." Elle dit,
12 "ah, c'est pour ça que le petit, il va pas bien à
13 l'école." Je dis "bien non, que je dis, c'est pas
14 à cause de ça, je dis, c'est parce qu'il est pas
15 bien là où est-ce qu'il est."

16 J'espère fortement que le système va changer
17 pour ça, qu'il va s'améliorer, parce que, ce que
18 mon fils a vécu là, ça c'est inacceptable. Je ne
19 faisais même pas vivre ces affaires-là à mon fils,
20 moi, pourquoi quelqu'un d'autre qui irait faire
21 vivre ça à mon fils? C'est... c'est la culpabilité
22 que j'ai en moi que ça a pas marché... parce que je
23 me sentais trop responsable parce qu'on me faisait
24 tout le temps sentir responsable de tout, puis
25 j'étais d'accord avec ça. Mais après ça là, avec

1 le temps, je me suis dit "non, j'suis pas d'accord
2 avec ça, c'est fini là." J'ai fini de me blâmer,
3 je fais juste de commencer à accepter mon passé, je
4 fais juste... de commencer à dire à mes enfants
5 "c'est assez de me blâmer, je veux aller de l'avant
6 maintenant", parce que ça a été trop facile de
7 montrer à mes enfants comment blâmer sa mère.

8 Longtemps j'ai accepté ça. Je fais juste
9 commencer à dire à mes enfants "c'est assez", c'est
10 cette année que j'ai commencé.

11 Aujourd'hui, je vais me relever, mais je vais
12 me relever autrement: la délivrance puis la paix,
13 retrouver la joie de vivre pour mes deux derniers,
14 arrêter de... de me blâmer puis... Ça a pris du
15 temps avant de pouvoir accepter mon passé. Je vis
16 peut-être des moments difficiles ces jours-ci, de
17 parler du décès de mon père, mais une fois que
18 j'ai... vécu, sortir, je le sais que ça va aller
19 mieux.

20 Je pense que j(e n)'ai plus rien à dire.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Meegwetch. Merci beaucoup d'avoir eu le courage de
23 venir partager avec nous et vous... vous dites "je
24 regrette d'être allée m'adresser à la DPJ, j'aurais
25 dû suivre les Conseils qu'on me donnait." Bon.

1 Moi je pense que vous avez fait ce que vous croyiez
2 être bien, et vous n'avez pas à vous blâmer.
3 Regardez vers l'avant et je pense que vous êtes
4 capable de vivre, que vous avez le droit d'être
5 heureuse, d'aller vers l'avant avec vos enfants et
6 de vous dire que vous avez fait ce que vous croyiez
7 être le mieux dans les circonstances.

8 Vous avez espéré avoir de l'aide, ça s'est pas
9 matérialisé comme vous l'auriez souhaité. Vous
10 avez vécu que des choses difficiles,
11 personnellement, vos enfants aussi, votre fils,
12 votre fille, vous avez compris peut-être mieux
13 votre mère, à un moment donné, mais longtemps après
14 les événements.

15 Moi je pense que vous avez fait ce que vous
16 croyiez être le mieux et vous avez pas de reproche
17 à vous faire. Regardez l'avenir.

18 Je vous remercie beaucoup d'être venue
19 partager avec nous. Le bout qu'on peut faire pour
20 aider, parce que vous dites "je ne veux pas que ça
21 arrive à d'autres", ça, je vous ai bien entendue,
22 évidemment, j'espère que d'autres... parce que nous
23 allons arriver avec des... recommandations.
24 Évidemment, on a des pouvoirs limités, on a le
25 pouvoir d'écouter, ça c'est l'objectif de la

1 Commission, écouter, et soyez assurée qu'on a
2 écouté, entendu, puis que ce que vous avez exprimé
3 est facile à comprendre en ce sens que vous l'avez
4 exprimé avec cœur, vous l'avez exprimé avec
5 beaucoup de franchise, parce que c'est pas facile
6 de... de dire des choses dans votre vie, qui ont
7 été... moins heureuses, de l'avouer aussi
8 franchement, c'est pas facile, il y a pas beaucoup
9 de gens qui sont capables de faire ça, et vous
10 l'avez fait.

11 Puis quand vous dites "je veux me tourner vers
12 l'avenir", bien moi je pense... vous dites "j'ai
13 pris mon bain, je voulais me purifier, je voulais
14 purifier mes idées, arriver"... Bien, moi je pense
15 que vous avez réussi à faire ça, puis je vous en
16 félicite, et je vous souhaite beaucoup de bonheur
17 pour l'avenir.

18 Alors on va suspendre maintenant et on
19 reprendra demain neuf heures... neuf heures, neuf
20 heures trente (9 h 30)?

21 **LA GREFFIÈRE :**

22 Neuf (9) heures.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Neuf (9) heures. Très bien.

25 **LA GREFFIÈRE :**